

Procès-verbal de la visite du CHSCT Francilienne du 22 juin 2009

Nanterre le 22 juin 2009

Présents

M. Gameroff : Secrétaire du CHSCT Francilienne
M. Lacoste : Ingénieur sécurité île de France
M. Poupon : Responsable du service Escaliers Mécaniques

Objet : Cette visite a pour but de lever le Danger Grave et Imminent (DGI) déposé par le CHSCT Francilienne concernant l'insalubrité constatée lors de la visite des escaliers mécaniques du magasin Carrefour du centre commercial Créteil soleil.

Nous avons constaté que les caissons sont propres et les répulsifs installés. Leur efficacité semble probante puisque nous n'avons pas vu trace de vie animal dans les caissons.



Le CHSCT lève donc le DGI.

Cependant, nous avons également constaté que certains répulsifs ne fonctionnaient plus. Sans réelle incidence sur l'ensemble des appareils puisque les appareils sont mitoyens et le rayon d'action des répulsifs est de 30 mètres.

Le CHSCT recommande le contrôle des répulsifs à chaque ouverture de caissons pour procéder au changement si nécessaire.

Le secrétaire du CHSCT Francilienne
Stephane Gameroff